

Appel à projets Micro-projets touristiques Année 2026

Communauté de Communes du Pays de Bitche

Dossier à retourner avant le 15 mars 2026 au siège de la Communauté de Communes ou par mail à contact@cc-paysdebitche.fr

Préambule :

La Communauté de Communes du Pays de Bitche accompagne les porteurs de projets investis dans un tourisme de qualité, de proximité, accessible à tous, respectueux de l'environnement et mettant en valeur les richesses naturelles et patrimoniales du territoire, par le biais :

- du développement d'outils de médiations et d'activités touristiques, contribuant à l'amélioration des séjours et visites au Pays de Bitche,
- de l'organisation d'événements touristiques, favorisant la découverte, l'expérience et la valorisation du Pays de Bitche.

Cet appel à projets est ouvert aux seuls acteurs associatifs et privés œuvrant sur le territoire.

La commission priorisera ses choix selon l'enveloppe budgétaire allouée. Elle pourra ainsi décider de soutenir certains dossiers plutôt que d'autres, dans le but d'attribuer une subvention les projets innovants, attractifs et inclusifs.

Dispositions générales et légales relatives aux subventions versées aux associations

Les subventions accordées par l'État, les collectivités territoriales ou les établissements publics aux associations sont encadrées par des règles précises.

Elles doivent être demandées formellement, justifiées par un objectif d'intérêt général, et peuvent nécessiter la signature d'une convention selon leur montant.

Les associations bénéficiaires doivent respecter des obligations de transparence financière et peuvent faire l'objet de contrôles. Une mauvaise utilisation des subventions peut être sanctionnée.

Pour plus d'informations, consultez le site officiel :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3180

1) Critères d'éligibilité :

- Les opérations proposées devront se dérouler dans une (ou plusieurs) des 46 communes de la Communauté de Communes du Pays de Bitche.
- Le montant total des dépenses du projet présenté devra au moins être égal à 3000€ TTC.
- Les dépenses déjà réalisées en 2026 sont éligibles à ce soutien financier, sous réserve de présentation de factures datant de 2026.
- Le porteur de projet devra être en règle avec ses obligations administratives, et à jour de ses déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations correspondantes.

2) Critères de sélection des projets lauréats :

Pour être éligibles, les projets touristiques doivent :

- Relever du champ de l'activité touristique : accueil et hébergement, loisir et animation, promotion et développement
- Répondre à au moins l'un des trois axes suivants :
 - ➤ Le développement et la promotion des mobilités touristiques douces (pédestre, cyclable, équestre, lacustre,...) : création d'outils innovants, acquisition de petits équipements pour de nouveaux services... La valorisation du patrimoine naturel, culturel, industriel, historique et des savoir-faire : outils pédagogiques, expositions éphémères, aménagements pour l'accueil des publics, ...
 - ➤ La valorisation des activités de pleine nature : nouveaux événements, actions de promotion, acquisition de petits équipements permettant la mise en place de services innovants (équipements et matériels sportifs de plein air...)

Les **événements touristiques** retenus devront concerner l'une des trois thématiques prioritaires suivantes :

- Valorisation du patrimoine matériel et immatériel et des savoir-faire locaux
- Valorisation du tourisme de nature et du patrimoine naturel
- Valorisation de la gastronomie locale et des produits du Pays du Pays de Bitche

3) Exclusions:

Dans le cadre de cet appel à projet sont exclus :

- Les projets culturels ou de loisirs (qui relèvent d'un autre dispositif d'Appels à Projets porté par la Communauté de Communes),
- Le financement d'investissements ou immobiliers,
- Le financement des frais de fonctionnement courants du porteur de projet,
- Les demandes de sponsoring ou relevant directement de la communication.

4) <u>Jury</u>

Une commission ad hoc composée des membres des commissions « tourisme » et « marketing territorial » se réunira après la date limite de dépôt des dossiers pour proposer au Conseil Communautaire l'attribution des aides selon les critères mentionnés cidessus.

5) Montant de l'aide et barème

Le montant de l'aide accordée dans le cadre du présent appel à projets ne peut excéder 25% du coût total TTC du projet, plafonné à 1875€ d'aide allouée par projet.

Barème applicable :

	Montant TTC	Taux maximum	Subvention maximum
Plafond de la dépense subventionnable	7 500 €	25%	1875€
Plancher de la dépense subventionnable	3 000 €	25%	750 €

6) Communication des résultats

Les candidats retenus seront avertis par courrier des résultats de la commission.

7) <u>Dossier de candidature :</u>

Le présent règlement daté et signé devra être retourné accompagné du formulaire Cerfa n°12156*06, fourni en annexe 1 ou téléchargeable en ligne à l'adresse suivante :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1271.

8) Engagements de l'association bénéficiaire

En contrepartie de la subvention accordée, l'association s'engage à :

- Mentionner la Communauté de Communes du Pays de Bitche sur tous les supports de communication liés au projet soutenu (affiches, flyers, publications numériques, etc.). Le service communication se tient à votre disposition pour vous transmettre les éléments nécessaires.
- 2. Fournir un compte-rendu opérationnel et financier du projet dans un délai de six mois suivant sa réalisation, conformément au modèle Cerfa n°15059*02, fourni en annexe 2 du présent règlement, ou téléchargeable en ligne à l'adresse suivante :

WV	ww.servic	<u>ce-public.f</u> ı	<u>r/particulie</u>	rs/vosdroits	s/R46623
Date :	/	_/			
NOM/Pré	nom :				

Signature : _____

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE 1

ASSOCIATIONS DEMANDE DE SUBVENTION(S)



Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#04 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
en numéraire	première demande	fonctionnement	annuelle ou
(argent)	renouvellement (ou	global	ponctuelle
en nature	poursuite)	projets(s)/action(s)	pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <u>https://lannuaire.service-public.fr/</u>):

État - Ministère
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
Conseil régional
Direction/Service
Conseil départemental
Direction/Service
Commune ou Intercommunalité
Direction/Service
Établissement public
Autre (préciser)

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination :				
Sigle de l'association : Site web: .				
1.2 Numéro Siret :				
1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture (si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)	:			
1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil Volume : Folio : Tribunal d'instance :	local) : Date			
1.5 Adresse du siège social :				
Code postal : Commune :				
Commune déléguée le cas échéant :				
1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente)	•			
Code postal : Commune :				
Commune déléguée le cas échéant :				
•				
1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts	•			
Nom: Prénom				
Fonction:				
Téléphone : Courriel :				
1.7 Identification de la personne chargée de la présente dema	nde de subvention (si différente du représentant légal)			
Nom : Prénon	` ' '			
Fonction :				
	l :			
2. Relations avec l	'administration			
Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administra Si oui, merci de préciser :	atif(s)? oui non			
,	M. W. C. and data data			
Type d'agrément :	attribué par en date du :			
L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?	oui non			
Si oui, date de publication au Journal Officiel :				
L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux	? oui non			

3. Relations avec d'autres associations			
A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? <i>(indiq</i> u			
·	oui Si oui, lesquelles?		
Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :			
4. Moyens humains au 31 décemb	re de l'année écoulée		
Nombre de bénévoles : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.			
Nombre de volontaires : Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)			
Nombre total de salariés :			
dont nombre d'emplois aidés			
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité			
publique			
Adhérents Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association			

5. Budget¹ de l'association

Année

ou exercice du

Dans le cadre d'une demande pluriannuelle, dupliquer autant de fois que nécessaire si les budgets annuels sont différents.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant	
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics		
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²		
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs				
Locations				
Entretien et réparation				
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation			_	
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires				
Publicité, publication				
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Services bancaires, autres				
63 - Impôts et taxes				
Impôts et taxes sur rémunération				
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales		Autres établissements publics		
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante		
		756. Cotisations		
		758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières		76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges		
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN) 3			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	87 - Contributions volontaires en nature		
860 - Secours en nature	870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	871 - Prestations en nature		
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	875 - Bénévolat		
TOTAL DONT CVN	TOTAL DONT CVN		

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Projet n°

Dupliquer les pages 5 à 7, et le cas échéant 8, pour chaque projet.

6. Projet - Objet de la demande Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? Intitulé:	oui
Objectifs :	
Description :	
<u>Bénéficiaires</u> : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'éga (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), non éventuelle, etc.	alité et de fraternité de la République nbre, âge, sexe, résidence, participation financière

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Te	rr	itr	٠ir	· ^	

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

<u>Date ou période de réalisation :</u> du (le) au

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget⁵ du projet

Année

ou exercice du

au

CHARGES Montant	PRODUITS	Montant	
CHARGES DIRECTES	RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures	73 - Concours publics		
Autres fournitures	74 - Subventions d'exploitation ²		
	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance	Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales	Autres établissements publics		
Autres charges de personnel	Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante	75 - Autres produits de gestion courante		
	756. Cotisations		
	758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières	76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles	77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés	79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET	RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU I	PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		
CONTRIBUTIONS V	OLONTAIRES EN NATURE (CVN) ⁷		
36 - Emplois des contributions volontaires en nature	87 - Contributions volontaires en nature		
360 - Secours en nature	870 - Dons en nature		
361 - Mise à disposition gratuite de biens et services	871 - Prestations en nature		
362 - Prestations			
364 - Personnel bénévole	875 - Bénévolat		

La subvention sollicitée de

€, objet de la présente demande représente

dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.

% du total des produits du projet

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Projet n°

DEMANDE D'EQUIPEMENTS

Date de la demande

Demande d'équipement pour une manifestation Cette fiche est à déposer 1 mois avant la manifestation		Demande d'équipement à titre permanent ou de ngue duréee			
Date de la manifestation :	lébut :				
Titre - nom de la manifestation :	Date de				
	···				
Descriptif sommaire de la manifestation :	Qualifica	tion du besoin / projet concerné par la demande :			
	Nombre	de bénéficiaires :			
Nombre de personnes attendues : Horaire de la manifestation : Début : h	1.00.00				
Fin: h					
S <u>i</u> te₊lieu ou é <u>q</u> ui <u>pemen</u> t :		<u>Matériel</u> : <u>Quanti</u> <u>té</u> :			
Parc, jardin :		Sonorisation, micro, pied			
Voie publique (allée, place, square, etc.) :		Vidéoprojecteur, écran			
Stade (préciser) :		Projecteurs, éclairage			
		Stand-Barnum 3x3m			
Salle, gymnase :		Stand-Barnum 3x3m avec électricité			
Equipement spécifique (piscine, bibliothèque, musée, monument,	ouvrage d'art, etc.) :	Stand-Barnum 3x3m avec éclairage			
		Chaises			
		Tables, tréteaux			
Autre : urnes, isoloirs, restauration, vaisselle, comptoir, wifi, pupitre	e, etc. préciser) :	Bancs			
		Grilles, panneaux et supports d'exposition			
		Barrières de chantiers, de police ("Vauban")			
		Podium ou scène (préciser dimension souhaitée)			
Livraison ou installation conforme le :					
Etat des lieux sortant le :					
Commentaires état matériel :					
SECURITE		Partie réservée à la collectivité			
Présence/ronde police souhaitée : de h à h					
Gardiennage :					

7. Attestations

			janvier 1978 relative à l'informa t auprès duquel vous déposez d	
Je soussigné(e), (nom et prénor	m)			
représentant(e) légal(e) de l'ass	sociation			
Si le signataire n'est pas le repr signatures - celle du représenta				
déclare :				
que l'association est à jour de paiements correspondants) ;	ses obligations admin	nistratives ⁹ , con	nptables, sociales et fiscales	déclarations et
que l'association souscrit au c oi n° 2000-321 du 12 avril 2000				
exactes et sincères les informa auprès d'autres financeurs publi	-	ulaire, notamm	ent relatives aux demandes	de subventions déposées
que l'association respecte les entre l'État, les associations d'él				
que l'association a perçu un n nature) sur les trois derniers exe			ues (subventions financière	es -ou en numéraire- et en
inférieur o	ou égal à 500 000 €			
supérieur	à 500 000 €			
- demander une subvention de	e :	€ au t	itre de l'année ou exercice	е
		€ au t	titre de l'année ou exercic	е
		€ au t	itre de l'année ou exercice	е
		€ au t	itre de l'année ou exercic	е
- que cette subvention, si elle e	st accordée, sera vers	ée au compte l	pancaire de l'association.	
=> Joindre un RIB				
Fait, le	à			
		Signature		
				

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Réglement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

Nous sommes là pour vous aider

ANNEXE 2



ASSOCIATIONS



COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

- un bilan qualitatif de l'action
- un tableau de données chiffrées
- l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

dentification:	
Nom :	
Numéro SIRET : IIIIIIIIIII	
Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : IIIIIIIIIIIII	
Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :	
Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?	
Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?	
Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?	

2. Tableau de synthèse.

Exercice 20...

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directe	es affectées	à l'action	1	Ressources dire	ctes affectée	s à l'action	
60 - Achat				70 - Vente de marchandises,			
				produits finis, prestations de			
				services 73 – Dotations et produits de			
				tarification			
Achats matières et				74- Subventions d'exploitation ²			
fournitures				-			
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs				-			
Locations				-			
Entretien et réparation				Région(s):			
Assurance				Pánartamant/a)			
Documentation				Département(s) :			
62 - Autres services				Intercommunalité(s) : EPCI ³			
extérieurs							
Rémunérations				-			
intermédiaires et							
honoraires							
Publicité, publication				Commune(s):	1		
Déplacements, missions Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :	-		
63 - Impôts et taxes				organismes sociaux (detailler) :	1	+	
Impôts et taxes				Fonds européens			
rémunération				T onds carepoons			
Autres impôts et taxes				L'agence de services et de			
·				paiement (ex-CNASEA -emplois			
				aidés)			
64- Charges de personnel							
Rémunération des personnels				Autros átablicasments publica			
Charges sociales				Autres établissements publics Aides privées			
Autres charges de				Aides privees			
personnel							
65- Autres charges de				75 - Autres produits de gestion			
gestion courante				courante			
				Dont cotisations, dons manuels ou			
66- Charges financières				legs 76 - Produits financiers			
67- Charges				77- Produits infanciers 77- Produits exceptionnels			
exceptionnelles				77 Troduito exocptionneio			
68- Dotation aux				78 - Reports ressources non			
amortissements				utilisées d'opérations			
				antérieures			
Charges INDIRECT	ES AFFECTEES	A L'ACTION		RESSOURCES PROF	PRES AFFECTÉES	S A L'ACTION	
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges				Total des produits	1		
		CONTI	RIBI	JTIONS VOLONTAIRES ⁴			
86- Emplois des				87 - Contributions volontaires			
contributions volontaires				en nature			
en nature							
860- Secours en nature				870- Bénévolat	-		
861- Mise à disposition				971 Prostations on natura			
gratuite de biens et services				871- Prestations en nature			
862- Prestations					 	+	
864- Personnel bénévole				875- Dons en nature	1		
TOTAL				TOTAL	1		
	•						

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros ² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en

indiquant les autres services et collectivités sollicités.

3 Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :
Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :
Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ⁵ :
Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :
Je soussigné(e), (nom et prénom) représentant(e) légal(e) de l'association
certifie exactes les informations du présent compte rendu.
Fait, le à
Signature

⁵ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »